

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2017/2692(RSP)	Procédure terminée
Combattre l'antisémitisme		
Sujet		
4.10.08 Egalité de traitement des personnes, anti-discrimination		
7.30.08 Lutte contre le racisme et la xénophobie		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
31/05/2017	Débat en plénière		
01/06/2017	Résultat du vote au parlement		
01/06/2017	Décision du Parlement	T8-0243/2017	Résumé
01/06/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/2692(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0383/2017	31/05/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0388/2017	31/05/2017	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0243/2017	01/06/2017	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2017)536	06/10/2017	EC	

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la lutte contre l'antisémitisme

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution par les groupes PPE, S&D et ALDE.

Les députés rappellent que la lutte contre l'antisémitisme est une responsabilité de la société dans son ensemble. Ils invitent dès lors les États membres et les institutions et agences de l'Union à adopter et à appliquer la définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) afin de soutenir les autorités judiciaires et répressives dans les efforts qu'elles déploient pour détecter et poursuivre les attaques antisémites de manière plus efficace et efficace.

Les députés invitent les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour contribuer activement à assurer la sécurité de leurs citoyens juifs. Dans ce contexte, ils se félicitent de la nomination d'un coordinateur de la Commission chargé de la lutte contre l'antisémitisme et appellent les États membres à nommer des coordinateurs nationaux chargés de la lutte contre l'antisémitisme sur leur territoire.

Condamner l'antisémitisme : les députés encouragent les membres des parlements nationaux et régionaux et les dirigeants politiques à condamner systématiquement et publiquement les déclarations antisémites. De même, les États membres sont appelés à encourager les médias à valoriser le respect de toutes les convictions et la diversité.

Ils appellent à l'application correcte de la [décision-cadre du Conseil](#) sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal, afin de veiller à ce que les actes antisémites soient poursuivis par les autorités des États membres, aussi bien en ligne qu'en dehors de la ligne.

Ils prônent en particulier la coopération transfrontalière à tous les niveaux dans le cadre des poursuites pour crimes de haine mais aussi la mise en place d'un système complet et efficace de collecte systématique de données fiables, pertinentes et comparables en matière de crimes de haine.

Lutte contre l'antisémitisme dès l'école : les députés encouragent les États membres à promouvoir l'enseignement de l'Holocauste (la Shoah) à l'école et à veiller à ce que les enseignants soient correctement formés pour remplir cette mission. Il convient également de revoir les manuels scolaires pour s'assurer qu'ils traitent de l'histoire juive et de la société juive contemporaine de manière exhaustive et équilibrée.

Ils demandent en outre à la Commission et aux États membres d'accroître le soutien financier en faveur d'activités ciblées et de projets éducatifs.

Parallèlement, ils invitent la Commission à réclamer un statut consultatif au sein de l'IHRA.

Enfin, ils appellent chaque État membre à commémorer officiellement la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, le 27 janvier.